

AMÉLIORATION DES AVANTAGES SOCIAUX DES FFRS

| | Avantages actuels | Avantages selon l'entente de principe |
|--|--------------------------|---------------------------------------|
| Appareils auditifs | 500 \$ tous les cinq ans | 1 000 \$ tous les cinq ans |
| Assurance-voyage à l'étranger | 100 000 \$ | 250 000 \$ |
| Restaurations dentaires majeures | 1 500 \$ | 2 000 \$ |
| Acupuncteur | 300 \$ par an | 600 \$ par an |
| Chiropraticien | 300 \$ par an | 600 \$ par an |
| Électrolyste | 10 \$ par visite | 20 \$ par visite |
| Massothérapeute | 200 \$ par an | 400 \$ par an |
| Sage-femme | 200 \$ par an | 400 \$ par an |
| Naturopathe | 300 \$ par an | 600 \$ par an |
| Ostéopathe | 250 \$ par an | 500 \$ par an |
| Physiothérapie | Aucune limite | Aucune limite |
| Podiatre et podologue | 250 \$ par an | 500 \$ par an |
| Psychologue ou travailleur social | 500 \$ par an | 1000 \$ par an |
| Orthophoniste et autres spécialistes du langage | 300 \$ par an | 600 \$ par an |

Augmentation des prestations pour services paramédicaux

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'entente de principe double les prestations des soins paramédicaux, à l'exception de la physiothérapie, qui demeure inchangée. Ainsi, les prestations du régime de soins médicaux complémentaire des FFRS sont maintenant à égalité avec celles de l'unité urbaine. Il s'agit d'un gain important pour les FFRS et d'un autre pas vers l'équité.

Le Comité mixte d'examen de l'équité salariale se penchera sur l'ensemble de la rémunération

Dans le cadre du processus d'examen de l'équité salariale, la rémunération totale des FFRS sera comparée à celle des facteurs et factrices. Le comité d'examen se penchera entre autres sur les « taux de productivité ». Le « taux de productivité » comprend l'ensemble de la rémunération et des avantages sociaux, puis tient compte du temps payé non travaillé, comme les pauses payées, les congés annuels et les autres congés payés. L'examen de la rémunération totale prendra en considération tous les aspects du travail des FFRS et la rémunération de ce travail.



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef, unité des FFRS